

Décision n°DEC110174DR17
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université de Rennes 1, portant création de l'unité mixte de recherche n°6118 ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007, nommant Monsieur Denis Gapais, directeur de l'unité de recherche n°6118 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 janvier 2011 ;

Considérant que Monsieur Thierry LABASQUE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Rennes 1 du 29/11/2010 au 03/12/2010 ;

Article 1

Monsieur Thierry LABASQUE, Ingénieur d'Etudes

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6118, à compter du 1^{er} février 2011.

Monsieur Thierry LABASQUE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Thierry LABASQUE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 janvier 2011

Le directeur de l'unité

Denis Gapais

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du chef d'établissement partenaire

L'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.17. DR18